

Passerelle

N°41 Mai 2012

Maison des Communes de la Vendée



DOSSIER

Le Plan
Communal de
Sauvegarde

P.12

Page
03 Actualités
de la Maison
des Communes

Page
08 Certifications
ISFCT
FCIL

Page
14 Police municipale
mutualisée

 Maison des
Communes
de la Vendée

SOMMAIRE

> AU JOUR LE JOUR

pages 2 à 11

- > Bilan d'activité du Centre de Gestion
- > Echanges territoriaux 2012
- > Matinée d'accueil des DGS
- > Réunions sur l'addictologie
- > Nouveau médecin du travail
- > Risque prévoyance en Vendée
- > 2 services pour les collectivités et leurs élus
- > Certifications ISFCT et FCIL
- > Salon Emploi public
- > 2 temps forts de l'AVAM
- > Exposition Géo Vendée
- > Evolution des prestations FDAS

> FOCUS

pages 12 et 13

- > Le Plan Communal de Sauvegarde

> À VRAI DIRE

page 14

- > La police municipale mutualisée

> INITIATIVES LOCALES

page 15

- > Des éco-gobelets en vente auprès des habitants
- > Un album de chansons pour enfants réalisé en Vendée

Passerelle

Maison des Communes de la Vendée

Directeur de la publication : Joseph Merceron

Rédaction : Anne-Sophie Bodin

Avec la collaboration de Jeanne-Marie Allin, Yves Auvinet, Jacques Bernard, Anne Chaillou, Maëlle Charié, Vincent Deshoux, Natacha Doleux, David Garreau, Pierre Geay, Michel Guilloux, Anne-Marie Herbreteau, Nathalie Segura, Anne-Laure Proux, Céline Quillaud-Robert

Photos : Jacques Auvinet, Anne-Sophie Bodin, Mairie de Mervent, Fotolia, SDIS 85

Conception graphique : Peuplades

Mise en page : Anne-Sophie Bodin

Impression : Offset 5

Tirage : 1500 ex. - ISSN 2102-0221

ÉDITO



Les collectivités locales, à quelque niveau que ce soit, font face à de profonds changements dans leur environnement global : complexification des données réglementaires, diversification des demandes, multiplication des attentes de nos concitoyens ...

Nos engagements respectifs nous invitent de fait à une forte mobilisation à l'égard des populations du département.

L'enjeu réel, en définitive, est de conserver les niveaux de service indispensables à nos concitoyens et à l'économie de nos territoires vendéens.

Dans ce contexte, tous les éléments vous permettant, à vous élus, et à vous, agents des collectivités, de vous faciliter les missions de gestion locale sont les bienvenus, et j'espère vivement que ce nouveau numéro de Passerelle y contribuera.

Aussi, vous trouverez dans ce magazine une présentation des actualités de la Maison des Communes, avec notamment un focus sur l'organisation des services « élus et gestion locale » et « conseil aux collectivités ». Un temps d'arrêt sera également consacré à la mission Plan Communal de Sauvegarde, mis en œuvre par l'Association des Maires de Vendée conjointement au Centre de Gestion.

Vous y trouverez enfin le bilan d'activité du Centre de Gestion pour l'année 2011, ainsi qu'un retour sur les Assemblées Générales du Fonds Départemental d'Action Sociale et de l'Association Vendéenne des Anciens Maires, qui se sont tenues en ce début d'année.

En attendant de vous retrouver cette fois à l'Assemblée Générale des Maires de Vendée le vendredi 22 juin,

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

Yves AUVINET,
Président de l'Association des Maires de Vendée

Merci aux internautes

Vous êtes 665 agents territoriaux de Vendée à avoir répondu à l'enquête de satisfaction sur notre site web www.cdg85.fr. Les 1400 réponses reçues au total vont nous permettre d'améliorer encore le service rendu en ligne à travers l'élaboration d'un nouveau site.

Dans le cadre de sa démarche qualité, la Maison des Communes vous interrogera également au cours du second semestre 2012 sur l'accueil, qu'il soit physique ou téléphonique, de notre structure.

Bilan d'activité du Centre de Gestion

Une veille permanente pour une gestion locale performante

Le rapport d'activité 2011 du Centre de Gestion a été présenté au Conseil d'Administration lors de sa réunion du 5 mars dernier. Au-delà des évolutions nationales touchant les collectivités territoriales et les modifications législatives et réglementaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui impactent directement le fonctionnement de l'établissement, l'activité 2011 s'est organisée autour de trois axes majeurs qui résultent de notre vocation, nos valeurs, et des missions que nous assurons au sein de la Maison des Communes :

L'affirmation d'un service public de proximité :

Organisation d'une journée « Echanges territoriaux » avec conférences et tables rondes, ateliers et conseil statutaire individualisé à la demande, Carrefour des métiers et des formations, recrutement d'un référent handicap, secrétariat de la commission de réforme, engagement, dès novembre, d'une démarche mutualisée au plan départemental en matière de protection sociale complémentaire (prévoyance) pour une convention cadre de participation des employeurs territoriaux.

L'engagement dans une démarche objectif qualité, 4 actions pour 2012 :

Déclinaison d'un objectif général par service dans le cadre des entretiens professionnels annuels, mise en place d'un groupe projet pour le renouvellement du site Internet, recueil et qualification d'indicateurs qualité, positionnement institutionnel du Centre de Gestion.

Le choix de l'anticipation et de l'expérimentation :

Assistance aux collectivités pour l'expérimentation de l'entretien professionnel, dématérialisation des opérations comptables -PES V2- en collaboration avec les services de l'Etat, acquisition d'un terrain jouxtant la maison des communes pour préserver l'avenir, réalisation d'étude de faisabilité pour la mise en place d'un portail de services numériques.

En outre, nos services, et en particulier ceux du pôle « Fonction Publique », ont été sensiblement renouvelés au cours de l'année écoulée, essentiellement par suite du départ à la retraite de deux agents. Nadine Périgord a pris la responsabilité de l'ensemble « gestion des carrières » succédant à Annie Tollec.

Les organisations vivent, évoluent et doivent en permanence s'adapter pour toujours rendre un service de qualité dans un environnement de plus en plus contraint. Dans cet objectif, les collaborateurs du centre sont à la disposition des élus et de leurs services.

« Notre mission, faciliter les vôtres ».

> Des faits et des chiffres

GESTION DES CARRIÈRES

- > Nombre de dossiers de carrières gérés : 10 402 fonctionnaires soit + 370 agents par rapport à 2010
- > Très forte augmentation des dossiers d'allocations chômage ouverts auprès du service
- > Conseil recrutement : accroissement des interventions : + 43 %

EMPLOI

Bourse de l'emploi :

- > Déclarations de vacance : + 11 %
- > Offres d'emplois : + 26 %

Service de remplacement :

- > Développement de l'activité - 154 agents employés (soit +26 %) 32 personnes recrutées définitivement

CONCOURS

- > Taux moyen des préinscriptions en ligne : 96,4 %
- > Développement de la dématérialisation : recensement des besoins par les collectivités, convocations, envoi des résultats aux candidats
- > Réalisation par le service d'un « guide du lauréat »

ASSISTANCE JURIDIQUE AUX COLLECTIVITÉS

- > 233 collectivités ou établissements publics ont fait appel au service
- > 732 consultations dans des domaines variés tels que la gestion locale, la police municipale les finances communales, l'urbanisme, le contentieux.
- Conseil archives** : léger accroissement de l'activité : 611 jours de

missions contre 590 en 2010.

SYSTÈMES D'INFORMATION

- > Administration des moyens internes ; poursuite de la dématérialisation totale de la prestation paie ; gestion de projets (précités)
- > Gestion du site Web : 342 000 connexions (312 500 en 2010) - 182 600 visiteurs uniques

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- > Animation et formation (journée annuelle « d'actualisation » des 312 ACO nommés)
- > Baisse significative des activités de conseil aux collectivités et des missions d'inspection liée à la mobilité externe d'un collaborateur

MÉDECINE PRÉVENTIVE

- > Activité 2011 perturbée par le non remplacement sur l'exercice d'un médecin
- > Suivi de 8600 agents territoriaux
- > 4650 visites effectuées au plus près des sites de travail

ASSURANCE STATUTAIRE

- > 355 collectivités adhèrent à la mission « Conseil Assurance »
- > 530 contrats gérés et 6 614 agents concernés
- > Très forte augmentation de l'activité sur 2009/2011 : bons de prise en charge tiers payant + 25 % ; demandes d'indemnités journalières + 40 %
- > Renforcement des moyens en personnel

Echanges territoriaux 2012

Une journée clé sur la santé et sécurité au travail



Le Centre de Gestion a initié en 2011 une journée d'échanges territoriaux sur la gestion des carrières. L'opération est reconduite cette année sur le thème de la santé et la sécurité au travail le vendredi 21 septembre prochain.

La santé et la sécurité au travail seront déclinées sous forme de conférences et tables rondes autour des enjeux de la prévention. Il sera question des nouvelles obligations réglementaires relatives au décret de février 2012, de la sinistralité du département, c'est-à-dire des accidents de travail, et de la responsabilité pénale.

Un point sera également fait sur la gestion des risques psychosociaux qui peuvent se traduire par un épuisement professionnel ou des Troubles Musculo-Squelettiques. La notion du handicap et du maintien dans l'emploi sera abordée grâce à l'intervention d'une troupe de théâtre.

Par ailleurs, le Centre de Gestion prépare actuellement une convention avec le Fonds National de Prévention, un organisme public destiné à soutenir toutes les actions en faveur de la prévention dans les collectivités. Lors de cette journée, une conférence présentera le plan d'action prévu. Celui-ci porte sur l'accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leur document unique, recensant l'ensemble des risques liés

aux activités de la collectivité, et sur l'animation d'un réseau d'intervenants dans le domaine de la prévention.

Les visiteurs pourront également échanger avec leurs interlocuteurs de la Maison des Communes sur les ateliers « médecine et reclassement », « assurance » et « formation ». De même, un stand présentant des équipements de protection sera en accès libre tout au long de la journée dans le hall d'accueil. De plus, des panneaux explicatifs illustreront le rôle des acteurs de la prévention dans la collectivité (assistant de prévention, CHSCT), la médecine de prévention (missions, types de visite, accidents du travail), et l'assurance (procédure de déclaration de sinistres).

Cette journée est destinée aux élus, maire, président ou adjoint, aux DGS, secrétaires ou directeurs d'établissement, ainsi qu'aux collaborateurs concernés par les thématiques. Les communes recevront une invitation début juin.



Matinée d'accueil des DGS

Le mardi 12 juin 2012 à la Maison des Communes

La direction de la Fonction Publique Territoriale de la Maison des Communes invite, le 12 juin prochain, les nouveaux directeurs généraux des services des communes et établissements publics, directeurs des ressources humaines et directeurs d'EHPAD, afin de leur présenter les services du Centre de Gestion en matière de gestion du personnel.

Ce rendez-vous pourrait être renouvelé tous les 2 ans en alternance avec les échanges territoriaux.

Addictologie Des réunions de sensibilisation pour mesurer et prévenir les risques au travail

La Maison des Communes et l'ANPAA 85, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, organisent, dans le cadre des « Rencontres Territoriales » du CNFPT, des après-midis d'information sur le thème « Mesurer et prévenir les risques au travail : alcool, tabac, cannabis, médicaments ».

Une première rencontre a déjà eu lieu à la Maison des Communes au mois de mars. Deux autres rencontres similaires auront lieu au second semestre, à Challans le 11 septembre et Fontenay-le-Comte le 20 novembre.

Ces réunions ont pour objectif de proposer un point actualisé sur les risques professionnels liés à la consommation de produits psychoactifs. Elles présentent également les étapes de la mise en place d'une démarche de prévention au sein d'une collectivité territoriale et les modalités de mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé. David Garreau, responsable du service Santé et Sécurité au travail du Centre de Gestion accompagné d'un médecin de prévention, animent ces rencontres avec Béatrice Beaudouin, responsable du pôle prévention formation de l'ANPAA 85 et Jean-Pierre Plesnage, conseiller formation à la délégation régionale du CNFPT des Pays de la Loire.



Inscriptions : <http://www.paysdelaloire.cnfpt.fr/rencontres/individu/>

Prévention

Un nouveau médecin à la Maison des Communes



Avec l'arrivée du docteur Philippe Vincent en mars dernier, le Centre de Gestion compte désormais trois médecins de prévention. Agé de 46 ans, normand d'origine, Philippe Vincent s'est installé en Vendée en 1996, à Mervent, où il a exercé sa profession dans un cabinet médical pendant 14 ans. Puis il s'est dirigé vers l'EFS, Etablissement Français du Sang, avant de rejoindre le Centre de Gestion. Le docteur Vincent est aujourd'hui principalement en mission dans les communes du sud-est vendéen. Le docteur Valérie Roux s'occupe quant à elle de l'ouest du département alors que le docteur Marie-Hélène Bucher est affectée au nord Vendée.

Risque prévoyance en Vendée



Une prise en charge mutualisée orchestrée par le Centre de Gestion

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a défini le nouveau dispositif de prise en charge des garanties de protection sociale complémentaire pour les employeurs publics. Dans le cadre de cette réglementation, le Centre de Gestion a entamé une démarche de convention de participation à l'échelle départementale.

Qu'est-ce que le risque santé ?

Il concerne la prise en charge des frais médicaux, des frais dentaires, d'optique, d'hospitalisation, de maternité, etc.

Qu'est-ce que le risque prévoyance ?

Il couvre les pertes de traitement liées à la maladie (dès que l'agent est à demi-traitement), mais peut être étendu au risque invalidité et décès.



Le décret ouvre la possibilité aux employeurs publics territoriaux de participer à l'assurance complémentaire-santé et/ou la prévoyance de leurs agents. Le Centre de Gestion a décidé dans ce cadre de s'engager dans la démarche d'une convention de participation, sur le risque prévoyance, pour le compte des collectivités de Vendée, affiliées ou non, qui lui auront donné mandat.

En clair, il s'agit d'offrir un cadre mutualisé au niveau départemental avec pour avantage principal de proposer une tarification intéressante en raison du nombre potentiel des adhérents. Il a été demandé aux collectivités désirant se joindre à cette procédure de se positionner en donnant mandat au Centre de Gestion. Plus de 200 collectivités ont ainsi manifesté leur intérêt, représentant près de 8 000 agents. A l'issue de la consultation, les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation.

La mise en concurrence, en cours actuellement, prendra fin en juillet. En septembre, il s'agira ensuite de sélectionner un opérateur afin d'obtenir des conditions tarifaires attractives. Puis, des réunions cantonales et intercommunales seront organisées par le Centre de Gestion dans le but de présenter les résultats et les modalités de mise en œuvre de ce nouveau contrat. Les collectivités qui voudront confirmer la démarche délibéreront pour une mise en œuvre du nouveau contrat au 1er janvier 2013. Les agents souhaitant bénéficier d'une aide de leur collectivité devront souscrire un contrat avec le prestataire retenu, aux conditions prévues, et dénoncer leur contrat actuel dans le respect d'un préavis de 2 à 3 mois.

Les communes qui n'adhéreront pas à la convention pourront toutefois aider leurs agents qui souscriront un contrat labellisé.

Deux services ressources pour les collectivités et leurs élus

Au sein de la Maison des Communes, deux services œuvrent pour les collectivités et leurs élus en matière de conseil juridique, d'archives, de Plan Communaux de Sauvegarde et d'échanges d'informations. Ils vous sont présentés ici.

→ Élus et gestion locale

Ce service assure la gestion et l'animation de l'Association des Maires de Vendée par la préparation, la mise en œuvre et le suivi des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des Maires de Vendée.

Il participe à la désignation des élus dans plus de 120 commissions représentatives, que ce soit au niveau local ou national, et travaille de manière plus générale en lien avec l'Association des Maires de France.

Le service initie des actions à destination des 282 maires adhérents et collabore également aux travaux de l'Assemblée des Communautés de Vendée.

Il joue un rôle important de conseil et d'expertise auprès des élus et de leurs collaborateurs dans les multiples dossiers touchant aux domaines de la gestion locale, et conduit en ce sens des missions d'information (rédaction de la lettre mensuelle « Maires de Vendée », organisation de réunions thématiques, Carrefour des Maires...) qui ont pour but de faciliter les échanges et l'entraide entre les maires de Vendée dans un esprit de solidarité et de convivialité.

Enfin, depuis l'année dernière, le service pilote le projet d'appui aux collectivités dans l'élaboration des plans communaux de sauvegarde.



Maëlle Charié
Responsable du service



Mélanie Pagis
Assistante du service



Anne-Laure Proux
Mission PCS

→ Conseil aux collectivités

Le Conseil aux collectivités regroupe essentiellement deux activités, à savoir le conseil administratif et juridique dédié aux communes et établissements publics de Vendée et la mise à disposition d'archivistes itinérants chargés d'assurer le classement, le tri et les éliminations des archives communales et intercommunales. En lien avec l'Association des Maires de Vendée, le service est également chargé de mettre en œuvre les actions de formation à destination des élus locaux.



Anne Chaillou
Responsable du service



Sophie Gaboriau
Assistante du service



Gwenaëlle Le Bot
Archiviste



Céline Morice
Archiviste



Damien Pubert
Archiviste

Certification ISFCT 3 avril 2012



Des étudiants formés et motivés pour travailler en collectivités

A l'issue de plusieurs mois de formation, les étudiants de l'ISFCT de Saint-Laurent-sur-Sèvre et de la FCIL de la Roche-sur-Yon ont reçu leur certification, à l'occasion de deux cérémonies à la Maison des Communes.

En partenariat avec le Centre de Gestion, l'Institut Supérieur de Formation des Cadres Territoriaux du pôle d'enseignement supérieur de Saint Gabriel-Saint Michel à Saint-Laurent-sur-Sèvre, et la Formation Complémentaire d'Initiative Locale du lycée Notre-Dame-du-Roc de la Roche-sur-Yon, forment chaque année deux groupes d'étudiants aux métiers de la fonction publique après un bac+2.

« L'ISFCT a été créé avec l'appui du Conseil Général pour assurer la relève des secrétariats de mairie en zones rurales » explique Michel Guilloux, directeur de la Maison des Communes. Céline Quillaud-Robert, responsable du service emploi territorial, précise quant à elle l'origine de la FCIL : « nous recevions beaucoup de demandes au service remplacement de la Maison des Communes et plus

particulièrement dans le domaine des finances. Or, il n'existait pas de formation de comptabilité et finances publiques, d'où l'idée de s'associer au lycée Notre Dame du Roc ».

Le rôle du Centre de Gestion, dans le cadre du partenariat annuel, consiste à proposer des stages aux étudiants en collectivités territoriales. Isabelle Roques, directrice déléguée de l'ISFCT indique que « cette collaboration permet une professionnalisation de la formation, au-delà de la simple préparation aux concours de la fonction publique territoriale. » Les étudiants sont aujourd'hui inscrits auprès du service remplacement du Centre de Gestion, « pour mettre le pied à l'étrier plus facilement » ajoute Yves Auvinet, son vice-président.

Salon

L'EMPLOI PUBLIC PRÉSENTÉ À PARIS

Le Centre de Gestion de la Vendée était présent au Salon de l'Emploi Public à Paris en mars aux côtés de la FNCDG, Fédération Nationale des Centres de Gestion.





< Certification FCIL

3 mai 2012



ACCUEIL D'UN STAGIAIRE ISFCT À LA MAIRIE DE ROCHETREJOUX

Ginette Soulard, maire : « C'est la 4^e année que nous recevons un étudiant. Je m'assure avant l'arrivée de chaque stagiaire que la secrétaire de mairie est disponible pour bien l'accueillir et le former. Comme avec les précédents stagiaires, nous resterons en contact. »

Florence Belaud, secrétaire de mairie : « C'est un métier passionnant que j'ai envie de transmettre. L'objectif du stage était de montrer l'amplitude des tâches, l'implication nécessaire, l'accueil du public, les réunions en journée ou le soir, le rapport avec les élus, l'aspect juridique et relationnel. »

Sylvain Clément, étudiant stagiaire : « J'ai découvert que l'aspect relationnel était très important dans le métier de secrétaire de mairie. J'ai les clés et les bases, à moi de m'en servir maintenant. »



De gauche à droite : **Ginette Soulard**, maire de Rochetretjeux, **Florence Belaud**, secrétaire de mairie, **Sylvain Clément**, étudiant stagiaire

Les centres de gestion se sont relayés sur le stand de la FNCDG pour accueillir 3 000 visiteurs sur trois jours.

Joseph Merceron, président du Centre de Gestion de la Vendée, Michel Guilloux, directeur de la Maison des Communes et Céline Quillaud-Robert, responsable du service Emploi-Formation, se sont ainsi rendus Porte de Versailles le 22 mars.

Ils ont renseigné les visiteurs sur la fonction publique territoriale, ses différents modes d'accès et de mobilité, et présenté l'ensemble des offres présentes sur la bourse de l'emploi.

ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE FCIL À LA MAIRIE DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS

Jean-Louis Batiot, maire : « C'est notre devoir d'élus d'accueillir des jeunes qui ont envie de se former. Au sein de la mairie c'est aussi un plus pour le personnel car le stagiaire nous apporte son oeil extérieur. »

Delphine Chevallier, responsable des services : « Comptabilité, finances, accueil, état civil, urbanisme, gestion du personnel... Au cours de son stage, Marie a pu prendre conscience de la priorité d'être polyvalent dans une petite commune comme la nôtre de moins de 3000 habitants. »

Marie Rousseau, étudiante stagiaire : « Au cours de mon stage j'ai eu la chance d'assister à la préparation du budget, suivi du vote en conseil municipal. Aujourd'hui je suis inscrite au service emploi et je souhaite multiplier les expériences en collectivités pour parfaire mes connaissances. »



De gauche à droite : **Delphine Chevallier**, responsable des services, **Marie Rousseau**, étudiante stagiaire, **Jean-Louis Batiot**, maire de Saint-Florent-des-Bois

AVAM Un mois d'avril marqué par deux temps forts

Afin d'inciter les électeurs à se rendre aux urnes, l'AVAM, Association Vendéenne des Anciens Maires, avec le soutien de l'AMV, Association des Maires de Vendée, relance cette année l'opération Marianne du Civisme.

Depuis 2007, la Marianne du Civisme distingue et récompense les communes de Vendée ayant obtenu le meilleur taux de participation électorale. L'objectif visé est d'encourager un maximum d'électeurs vendéens à se rendre aux urnes pour s'exprimer lors des scrutins nationaux et ainsi lutter contre l'abstention électorale. Cette opération contribue également au développement des valeurs civiques et démocratiques, en réveillant la conscience civique des citoyens.

En 2012, les Vendéens ont été invités à s'exprimer lors des récentes élections présidentielles et seront de nouveau conviés à se prononcer lors des Législatives, les 10 et 17 juin prochains. « Pour ces dernières, nous ne retiendrons que le premier tour, qui concerne toutes les communes » indique Pierre Geay, le président de l'AVAM. Un trophée national sera remis à la première commune et des diplômes, argent et bronze, aux deux suivantes. Le nouveau palmarès sera annoncé à l'occasion de l'Assemblée Générale des Maires le 22 juin à la Maison des Communes.

L'AVAM a réuni ses adhérents pour son Assemblée Générale le 12 avril dernier à Luçon, avant un séjour organisé en Andalousie.



Les membres de l'association ont été accueillis à l'espace Plaisance par Pierre-Guy Perrier, maire de Luçon et conseiller régional, avant de démarrer leur Assemblée Générale ordinaire. Les responsables de commissions ont présenté leurs rapports. Ils ont montré à quel point l'association poursuit son objectif de « servir encore » auprès des jeunes et des collectivités (« Marianne du Civisme ») et son souci de maintenir l'esprit de convivialité : visites, sorties, voyages. A l'occasion de ce rendez-vous, Yves Auvinet, président de l'AMV et de Trivalis est également intervenu sur la collecte et l'élimination des déchets en Vendée. Il a notamment présenté le fonctionnement des unités de transformation des déchets, en particulier des usines de tri mécanobiologique (TMB) et de compostage. L'Assemblée Générale s'est clôturée par une visite commentée de la

cathédrale et de l'évêché de Luçon.

Quelques jours plus tard, une vingtaine de membres de l'AVAM se sont envolés pour Malaga afin de visiter l'Andalousie. Ce voyage sur « la Costa del Sol » leur a fait découvrir, Cadix, l'une des plus anciennes villes d'Europe, Séville, Cordoue, mais aussi Grenade avec une visite de l'Alhambra et ses célèbres jardins, et enfin Gibraltar.

Exposition

Géo Vendée, un service à la carte

Du 1er juin au 1er août, une exposition relative aux missions de Géo Vendée vis-à-vis des collectivités du département se tiendra dans le hall de la Maison des Communes.

L'exposition nous invitera à découvrir le rôle de la future plateforme d'échange cartographique. Celle-ci permettra aux communes et communautés de communes de récupérer directement en ligne leurs données cartographiques (plan cadastral, photographie aérienne, etc.). Auparavant, les fichiers étaient transmis via un serveur ftp. Cette exposition permettra également d'expliquer les récentes actualisations opérées sur les cartes par Géo Vendée grâce à la déclaration des nouvelles adresses et à partir des documents d'urbanisme comme les PLU, POS. Sera également présenté le logiciel collaboratif répertoriant les poteaux d'incendie, administré par Géo Vendée avec le SDIS et Vendée Eau. Ce logiciel offre une base de données unique qui recense toutes les caractéristiques des poteaux, à savoir le débit, la pression, les travaux effectués suite à une casse, etc. Enfin les panneaux explicatifs montreront de manière générale comment Géo Vendée procède à la

mise à jour de l'ensemble des données cartographiques du département.

Déclarer les adresses avec le formulaire normalisé

Le précédent numéro de Passerelle mentionnait le rôle de Géo Vendée en tant que guichet unique pour le recensement des adresses. Le formulaire de déclaration unique normalisé, qui permet aux communes de signaler la création de lotissements, de nouvelles voies, de lieux-dits ou de changement de nom d'une voie ou d'un lieu-dit, est disponible sur le serveur extranet de la Maison des Communes (Géo Vendée > Banque de Données > Documentation).

Ces nouvelles adresses sont ensuite transmises au SDIS, à l'IGN, à la DGFIP et à La Poste.

Informations complémentaires au 02 51 44 10 29
geovendee@cdg85.fr

Evolution des prestations

Le FDAS répond aux attentes de ses adhérents



Lors de son Assemblée Générale le 5 avril dernier, le FDAS a pu faire un point sur les prestations offertes en 2011, et annoncer les projets de l'association, pour toujours satisfaire au mieux ses milliers d'adhérents.

Le FDAS en quelques chiffres, c'est près de 460 collectivités adhérentes et presque autant de correspondants qui relaient les informations et conseillent les agents. En 2011, l'association comptait 11 708 adhérents, soit 85 % d'actifs et 15 % de retraités. L'enquête menée auprès d'eux en mai dernier révélait le souhait de voir l'offre billetterie permanente s'élargir. Le FDAS a donc instauré des nouveaux partenariats avec le laser game de la Roche-Sur-Yon et celui de Noirmoutier, le bowling des Herbiers et le parc animalier Planète Sauvage de Port-Saint-Père. Les piscines et cinémas partenaires se sont également étoffés. Il en résulte un accroissement des ventes en billetterie permanente de 87 %, représentant un budget en hausse de 83 %. L'enquête révélait également le souhait d'une carte de réductions dans diverses enseignes locales.

Pour répondre à cette demande, une nouvelle collaboration a été mise en place avec Commerçants Partenaires. 350 agents ont fait le choix de se procurer la carte pour un montant unitaire de 8,50 euros.

Chaque année, le FDAS organise une sortie le temps d'un week-end. En 2011, près de 150 participants se sont rendus à Disneyland Paris. Le voyage proposé en 2012 est actuellement à l'étude. L'année 2011 a été marquée, vous le savez, par le succès du concours photo « Paysages de Vendée ». Une deuxième édition va être lancée avec un nouveau thème, à découvrir en mai. Enfin, l'Assemblée Générale a été l'occasion d'annoncer le 40e anniversaire qui aura lieu en 2013. A l'image des 30 ans, avec le cirque Pinder, un grand rendez-vous sera programmé pour fêter l'événement.

Risques communaux <

PCS :
prévenir pour mieux agir

↑ Anne-Laure Proux, chargée de mission PCS à la Maison des Communes et le Capitaine Bourcier

Depuis la loi du 13 août 2004, l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde est rendue obligatoire pour les communes dotées d'un PPR, Plan de Prévention des Risques Naturels et Technologiques, établi par l'Etat. En Vendée, sont principalement concernées les communes proches du littoral et des rivières. L'Association des Maires de Vendée apporte aujourd'hui son aide aux communes dans cette démarche, y compris celles qui ne sont pas soumises à l'obligation.

L'Association des Maires de Vendée, suite aux effets de la tempête Xynthia, a décidé de se mobiliser pour mener une action visant à accélérer considérablement l'élaboration du plan communal de sauvegarde dans chaque commune du département, quels que soient sa taille et les moyens humains et financiers dont elle dispose.

Pour Yves Auvinet, président de l'Association des Maires de Vendée « Il s'agit d'une action de mutualisation permettant de susciter dans les communes et plus largement auprès des populations une véritable culture du risque qui permette de réagir efficacement en cas de survenance d'un événement majeur ».

Le Plan Communal de Sauvegarde est un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit qui fait quoi, quand et comment en cas d'incident, telle qu'une inondation. Il permet l'anticipation et offre un support d'aide à la décision. Pour sensibiliser les communes à cet outil, l'AMV a recruté une chargée de mission, Anne-Laure Proux, qui sillonne la Vendée depuis avril 2011. La démarche s'organise souvent au niveau intercommunal avec les communes qui ont fait le choix de signer une convention avec l'association. Au cours des diverses réunions, Anne-Laure Proux remet aux collectivités un classeur type, avec des fiches, qui sert de trame aux collectivités pour rédiger leur PCS. « Il est indispensable que chaque commune mène sa propre réflexion car je travaille actuellement avec plus de 60 communes simultanément. » La chargée de mission reste cependant disponible pour des consultations individuelles sur demande.

La première étape pour l'élaboration du PCS

consiste à repérer les risques sur la commune et recenser les enjeux dont les personnes à risques. « Les communes peuvent se rapprocher des CCAS par exemple » explique Anne-Laure Proux. Le Capitaine Bourcier du SDIS, présent également lors des réunions, ajoute que « les personnes âgées ne sont pas les seules populations à risques, il faut penser également aux personnes à mobilité réduite ». Le recensement inclut également les exploitations agricoles, afin de prévoir l'évacuation des animaux en cas d'incident. Le recours aux cartes géographiques est indispensable. « D'un coup d'œil rapide, il faut qu'on puisse localiser les risques » indique Anne-Laure Proux. C'est là qu'intervient le partenariat avec Géo Vendée.

Après avoir listé les différents risques

comme les inondations, feux ou encore séismes, il convient de définir les stratégies d'alerte et d'action. La commune va-t-elle choisir de recourir à des référents de quartier, actionner la sirène de la commune pour prévenir la population ? Anne-Laure Proux insiste sur l'intérêt de mutualiser les moyens. « En cas de nécessité de ravitaillement, il est intéressant de prévoir une convention à l'échelle intercommunale avec un supermarché au lieu que chaque municipalité effectue sa requête ». Le capitaine Bourcier indique aussi qu'il « faut faire des exercices tests, s'entraîner pour rester performant ».

A noter que toutes les communes de Vendée ont l'obligation de rédiger un **DICRIM**, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document, envoyé à tous les habitants, présente les risques encourus dans la commune, les bons réflexes à connaître, les lieux de rassemblement etc. La Maison des Communes tient à disposition un modèle personnalisable.

JEAN BUCHOU

Maire de Notre-Dame-de-Riez

« Le PCS est une vraie remise en cause sur la sécurité de notre commune car on ne s'imaginer pas tout ce qui peut arriver. Le canevas fourni par l'AMV a vraiment facilité la démarche. Nous y avons travaillé avec deux conseillers municipaux, qui ne sont pas originaires de la commune et qui ont ainsi fait preuve d'objectivité. Le PCS et le DICRIM seront prêts pour la fin du premier semestre. Une réunion publique sera ensuite organisée auprès des habitants pour les informer. La mise à jour du PCS concernera essentiellement l'annuaire téléphonique et les contacts des personnes à risques ».



↑ Daniel Ringeard et Isabelle Savariau, secrétaire de mairie

DANIEL RINGEARD

*Président de la Communauté de
Communes des Isles du Marais Poitevin
Maire de Champagné-les-Marais*

« Avec la secrétaire de mairie et un conseiller municipal, nous finaliserons le PCS pour le mois de juin. Il me paraissait indispensable d'entamer la démarche car la responsabilité de la municipalité peut être engagée à tout moment. C'est un enjeu important dont il faut prendre conscience. L'idéal serait d'effectuer une mise à jour annuelle du PCS. Ça doit devenir un nouvel impératif municipal ».

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

CONTACTEZ ANNE-LAURE PROUX

CHARGÉE DE MISSION PCS

TÉL. 02 53 33 01 40



JENNIFER FILET

*Directrice générale adjointe et chef de projet PCS
Mairie de Longeville-sur-Mer*

« Le DICRIM de la commune a été réalisé en amont du PCS, en relation avec le SIDPC et la DDTM, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, afin de transmettre le plus rapidement possible à la population les consignes de sécurité en cas de risque majeur. Pour le PCS, un comité de pilotage a été mis en place, composé d'élus et d'agents, avec l'appui d'intervenants extérieurs tels que les pompiers et l'ONF. Nous connaissons déjà les risques sur la commune ; le plus difficile a été de déterminer les actions à mettre en place face à ces risques. A ce jour, il nous reste quelques points à déterminer pour achever le PCS. Nous réfléchissons à un signal d'alerte supplémentaire sous forme de SMS, mails. Quant à l'organisation du poste de commandement communal, il reste à établir quels seront les membres des différentes cellules. Dans le cadre d'éventuelles réquisitions en cas de risque majeur, un recensement des moyens matériels publics et privés est en cours. Une mise à jour du PCS sera nécessaire une à deux fois par an afin d'actualiser l'annuaire de crise ».



> Intercommunalité

La police municipale à l'heure de la mutualisation

Deux dispositifs s'offrent aux petites et moyennes communes pour mutualiser leurs services de police municipale, la mise à disposition des agents de police municipale par un EPCI ou la mise en commun d'agents de police municipale entre communes. Kezako et quid en Vendée ?

La mise à disposition des agents de police municipale par un EPCI

Les maires demandeurs doivent tout d'abord approuver le projet par délibération du conseil municipal. Celle-ci porte sur le principe du recrutement d'agents intercommunaux de police municipale par l'EPCI pour une mise à disposition auprès des communes. Une convention de coordination intercommunale est ensuite signée par les maires et le président de l'EPCI, après avis du procureur de la République. Cette convention précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine également la coordination des interventions avec celles de la police nationale et de la gendarmerie.

Le président de l'EPCI possède l'autorité de la gestion administrative courante des agents de police. C'est lui qui prend les décisions relatives aux recrutements, nominations, salaires, avancements, équipements, etc. N'étant pas doté de pouvoir de police générale, il n'a cependant pas la qualité d'officier de police judiciaire. Par conséquent, les agents de police municipale sont placés sous la seule autorité hiérarchique du maire de la commune lorsqu'ils exercent leurs fonctions sur son territoire. De plus, le président de l'EPCI ne peut pas trancher entre les demandes concomitantes émanant des maires. Il appartient donc aux communes de se mettre d'accord pour affecter les moyens dont ils disposent de manière optimale.

La mise en commun d'agents de police municipale entre communes

La mise en commun d'agents de police municipale est ouverte aux communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant. Elle permet de mettre à disposition de chaque commune concernée un ou plusieurs agents de police municipale compétents sur le territoire de chacune d'entre elles. Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune.

La convention conclue entre les communes intéressées précise les modalités d'organisation et de financement de la mise en commun des agents et de leurs équipements. Elle est signée par les maires, après délibération de leurs conseils municipaux, pour une durée minimale d'une année, et transmise au représentant de l'Etat. En terme d'organisation, sont précisés la répartition du temps de présence des agents de police municipale mis à disposition dans chaque commune, la nature et les lieux d'interventions ou encore la désignation de la commune chargée d'acquérir, détenir et conserver les armes. Dans le volet financier, sont indiquées par exemple les modalités de répartition des charges en personnels, équipements et fonctionnement.

THIERRY RICHARDEAU

Maire de Saint-Christophe-du-Ligneron

« La municipalité souhaitait déléguer à un professionnel tout ce qui relève de la sécurité comme le voisinage, le stationnement et les nuisances sonores. Philippe Guérin, maire de Froidfond et René Bouron, maire de Falleron m'ont fait part de ce même besoin dans leur commune.

L'idée d'une mutualisation nous a paru pertinente entre nos trois communes, avoisinantes, même si elles ne dépendent pas de la même communauté de communes. Depuis plus d'un an, nous nous sommes réunis à cinq reprises pour travailler ensemble sur la convention avec les conseils des brigades de gendarmerie de Challans et de Palluau, ainsi que du Centre de Gestion pour les aspects juridiques.

Lorsqu'un policier municipal sera engagé, la répartition de son temps de travail sera organisée de façon équitable et en fonction des manifestations de chaque commune. Puis grâce à la géolocalisation nous pourrions estimer le temps de présence requis dans chaque commune pour optimiser la répartition des coûts ».

OLIVIER LAGAÜZÈRE

Chef de police municipale à Longeville-sur-Mer

« La mutualisation des services de police municipale de Longeville-sur-Mer et du Bernard a vu le jour le 14 septembre 2010 en présence des deux Maires, Michel Bridonneau et Loïc Chusseau, et de madame le Sous-Préfet des Sables d'Olonne. Le projet aura mis deux ans à se concrétiser, notamment sur le plan administratif.

Le service de police municipale aujourd'hui se veut complémentaire de la Gendarmerie Nationale. D'une manière générale, le bilan de l'activité du service de police municipale est en hausse dans tous les domaines dont ils ont compétence (captures d'animaux, problème de voisinage, infractions au Code Route, rédactions des actes administratifs, certificat de conformité...). La police municipale est, au fil du temps, devenue un service public local indispensable.

Un projet d'élargissement de la mutualisation à deux autres communes est à l'étude. Les deux communes voisines qui à l'époque, sont restées sur leur position, ressentent le besoin d'intégrer le dispositif pour garantir un service public de proximité à leurs administrés ».



A noter

L'Assemblée Générale des Maires 2012 aura lieu le 22 juin.



MORTAGNE SUR-SEVRE DES ÉCO-GOBELETS À L'EFFIGIE DE LA COMMUNE

La commune de Mortagne-sur-Sèvre utilise depuis deux ans des verres en plastique réutilisables lors de ses manifestations. Elle a décidé récemment de proposer ces éco-gobelets à la vente auprès de ses habitants.

« Il s'agit d'un outil de communication institutionnelle simple et efficace, vecteur de l'image de la commune. De plus, c'est un geste éco-citoyen à notre portée » explique Christine Pageard, adjointe au maire chargée de la communication. Les gobelets écologiques et réutilisables, marqués du logo de la ville, sont aujourd'hui utilisés pour les manifestations de la commune, organisées par la municipalité ou les associations mortagnoises. La collectivité propose désormais aux particuliers d'en acquérir pour leur usage personnel au prix de 1 euro la timbale de 30 cl. « Plus d'une centaine ont déjà été vendus » précise Marie-Estelle Thoosen, responsable culture et communication.

PAYS DE ST-GILLES- CROIX-DE-VIE UN ALBUM DE CHANSONS POUR ENFANTS

Les RAM, Relais Assistants Maternels, du Pays de St Gilles viennent de sortir un album intitulé Am Stram Ram.



Dix assistantes maternelles des RAM de la communauté de communes se sont frottées au répertoire de la chanson pour enfants, concurrençant par là-même les maîtres du genre : Henri Dès et Anne Sylvestre... Du petit bonhomme, à madame la souris, en passant par les crocodiles... 17 titres ont été enregistrés dans des conditions quasi professionnelles.

Album en téléchargement gratuit sur www.payssaintgilles.fr



2^e ÉCHANGES TERRITORIAUX

Vendredi
21 septembre
9h - 17h



Conférences - Ateliers
A la maison des communes

65 rue Kepler, La Roche-sur-Yon